

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 11 Déc 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2544

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

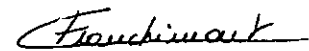
----- Unité de formation : INITIATION AUX DIFFERENTS TYPES DE MONTAGES ELECTRIQUES
SIMPLES, LES PLUS UTILISES DANS LES INSTALLATIONS
DU BATIMENT (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 215007U11X1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,feronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Po Le Directeur général adjoint,



Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

CONVENTION

| | | | |
|-------------------|-------------|----------------------------------|-----|
| CODE DE L'U.F.(3) | 215007011X1 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 205 |
|-------------------|-------------|----------------------------------|-----|

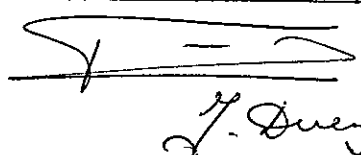
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2) | <u>Classement du(des) cours</u> (2) (5) | <u>Code U</u> (2) (6) | <u>Nombre de périodes</u> (2) |
|--|--|--------------------------|----------------------------------|
| Travaux pratiques d'électricité et méthode | PP | C | 68 |
| 2. <u>Part d'autonomie</u> | | P | 12 |
| | | Total des périodes | 80 |

NB : 1 période comporte 50 minutes

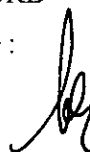
12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 3.12.98 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. DREY
INSP. COORD.

04 DEC. 1998

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

CONVENTION

Annexe 1

Finalités de l'U.F.

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

Cette unité vise à développer chez l'étudiant les aptitudes suivantes :

- Prendre conscience des dangers de l'électricité et travailler en prenant les précautions nécessaires à sa sécurité et celle des autres.
- Reconnaître les différents appareils utilisés couramment dans les installations électriques du bâtiment (interrupteur, prise de courant, disjoncteur, porte fusible, ...). Savoir les nommer correctement.
- Etre capable de raccorder les interrupteurs du bâtiment les plus souvent employés (sch1, sch2, sch5, sch6, sch7) dans les installations correspondantes.
- Utiliser les méthodes modernes de travail.

CONVENTION

Annexe 2

2.1. Capacités préalables requises

En français :

Compréhension suffisante de la langue orale et écrite courante.

En mathématiques :

Savoir

- calculer (addition, soustraction, multiplication, division)
- reconnaître les figures planes classiques et calculer leur périmètre et leur surface.
- construire une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée.
- mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur
- pratiquer les conversions de mesures (longueur, aire, volume, masse, durée)

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

CONVENTION

Annexe 3

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Néant

CONVENTION

Annexe 4

4.PROGRAMME DE L'U.F.

Le contenu repris dans le programme n'est ni limitatif, ni chronologique ; Il faut le lire comme un appui suggéré pour atteindre les finalités particulières de l'unité de formation.

Le programme sera principalement basé sur l'acquisition d'une pratique professionnelle pour que l'étudiant puisse ainsi acquérir les techniques de base nécessaires au travail d'un manoeuvre polyvalent.

PROGRAMME

| <u>COMPETENCES GENERALES</u> | <u>COMPETENCES SPECIFIQUES</u> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Apprendre à utiliser judicieusement les termes « tension - courant - puissance » et leurs unités.• Apprendre, suite à la présentation et à la description du matériel, le nom correct de certains appareils électriques les plus souvent utilisés dans les installations électriques du bâtiment. • Etre conscient à tout moment des dangers de l'électricité et parallèlement exorciser une peur éventuelle. • Etre capable d'identifier un type d'installation d'éclairage simple, reconnaître l'interrupteur utilisé et lui donner un nom. | <ul style="list-style-type: none">• Définir de façon succincte les différentes grandeurs électriques suivantes :<ul style="list-style-type: none">- tension (Volt)- intensité (Ampère)- résistance (Ohm)- puissance (Watt)- énergie (Watheure)• Présenter matériellement et sur catalogue un échantillon des différents matériels électriques modernes utilisés dans les installations simples du bâtiment. (Différents types de gaines électriques, de blochets d'encastrement, de prises, d'interrupteurs) différencier les outils les plus fréquemment utilisés. • Donner des exemples marquants mettant au jour les dangers de l'électricité.• Prendre les précautions élémentaires.• Utiliser les mesures de secours. • Présentation et explication du « schéma de principe » et « schéma des connexions » des installations électriques les plus courantes (unipolaire, bipolaire, 2 allumages, 2 et 3 directions, prise de courant)• Raccorder (sur un panneau didactique pré-câblé) les installations électriques les plus couramment rencontrées (unipolaire, bipolaire, 2 allumages, 2 ou 3 directions, prise de courant).• Observation des différents types d'interrupteurs et prises (encastré, apparent, hermétique). |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître un maximum d'appareils électriques courants utilisés dans les installations du bâtiment et avoir une idée succincte sur son utilité. | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et description d'une boîte à fusibles complète. • Présentation matérielle ou sur catalogue d'un échantillon de matériel modulaire (disjoncteur, porte fusible à broches, ...) • Identifier un interrupteur défectueux (parmi les sch1, sch2, sch5, sch6 et sch7) et le remplacer. • Présentation, identification et description succincte d'un ensemble de matériel électrique courant tel que piquet de terre, couteau de terre, armature pour tube fluorescent, différentiel, ... |
|--|---|

CONVENTION

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

Pour atteindre le seuil de sécurité, l'étudiant montrera qu'il est capable de :

- Réaliser une installation d'éclairage simple sur panneau didactique.
- Reconnaître les différents interrupteurs utilisés couramment dans le bâtiment.
- Identifier différents appareils électriques utilisés couramment et les nommer correctement.

Pour évaluer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Rapidité de compréhension et d'installation.
- Soin apporté au montage.
- Précautions prises envers le matériel et les outils.
- Comportement face à une installation électrique pour garantir sa sécurité et celle des autres.

CONVENTION

Annexe 6

CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant.